

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 40

Artikel: Vieille chanson
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208080>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

propriété de l'arme précieuse, mais le droit de la porter à la procession de la Fête-Dieu et d'être droit derrière le curé ! Notre antiquaire, tout marri et perdant son argent, n'a pas demandé son reste de gloire !

La livraison d'octobre de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants :

Romain Rolland, par Paul Seippel. — La loi ou le droit ? Roman, par Sébastien Zemlack (Cinquième et dernière partie). — L'enfant terrible du théâtre anglais : M. Bernard Shaw, par Maurice Muret. — Armée permanente ou milice ? par le lieutenant-colonel Emile Mayer (Seconde et dernière partie). — Lady Betty en Amérique. Roman, de C.-N. et A.-M. Williamson. — Variétés : A propos d'un livre récent, par Paul Stapfer. — Chroniques parisienne, allemande, russe, suisse, scientifique, politique. — † Edouard Tallichet.

Bureau de la *Bibliothèque Universelle*, avenue de la gare, 23, Lausanne (Suisse).

VIEILLE CHANSON

Air connu.

Cette vieille chanson évoque de façon pittoresque les événements historiques de 1802 et la signature de l'acte de Médiation.

Les Suisses en dix-huit cent deux,
Se prirent tous aux cheveux.
Ah ! c'était un rude temps,
Souvenez-vous-en, souvenez-vous-en,
Un chaos, un vrai gâchis,
En y pensant je frémis.
En vendange nous étions,
Hélas ! nous nous amusions,
Lorsque vingt mille Allemands,
Souvenez-vous-en, (bis)
Plus avides que des loups
Vinrent pour nous gruger tous.
Nous fûmes bien mal conduits
Et peut-être un peu trahis.
Bref on vit nos combattants,
Souvenez-vous-en, (bis)
S'écrier pleins de frayeur :
« Tout est perdu, fors l'honneur. »
Rapp devint notre soutien
Et notre bon gardien,
Il dit à ces garnemens,
Souvenez-vous-en, (bis)
Je crois que vous êtes fous,
Allons, retournez chez vous.
Là-dessus on s'en alla,
Et chaque ville envoya
A Paris bien promptement,
Souvenez-vous-en, (bis)
De beaux et bons députés,
Pour y être consultés.
La Suisse, dit Napoléon,
Est une brave nation,
Et je veux sans compliments,
Souvenez-vous-en, (bis)
Etre son médiateur,
Et lui faire son honneur.
D'abord nous établissons
Les grands et petits cantons.
Mais je veux absolument,
Souvenez-vous-en, (bis)
Qu'avec ceux qui sont trop gros
On en fasse de nouveaux.
Il y en aura dix-neuf,
Treize vieux et six bien neufs,
Soyez amis et contents,
Souvenez-vous-en, (bis)
Du reste comme il pourra,
Chacun se gouvernera.
Là-dessus nos députés
Se sont tous embrassés.
On vit alors clairement,
Souvenez-vous-en, (bis)
Que pour toujours les Bernois,
Seraient amis des Vaudois.
C'est le dix-neuf février,
Il ne faut pas l'oublier,
Qu'eut lieu cet embrasement,
Souvenez-vous-en, (bis)
On signa en l'occasion
L'acte de Médiation.

LA CHANSON AU CAMP

Puisque nous vivons depuis quelque temps dans une atmosphère de guerre, il est permis d'évoquer un moment le souvenir de la « Grande armée ». Pour cela, nous empruntons la voix de M. F. Robert, du Locle, qui, en 1813, enrôlé sous les aigles impériales, était à Dresde, où Napoléon tenait sa cour.

* * *

La troupe que l'on admirait le plus dans les revues et parades, dit M. F. Robert, était, sans contredit, le régiment des grenadiers de la garde du roi de Saxe, tant pour la taille des hommes que pour la précision des manœuvres. Le maniement des armes, surtout obtenait les suffrages de tout le monde, et les *grognoirs* de l'empereur ne pouvaient s'empêcher de lui rendre justice.

Ces grenadiers portaient l'habit rouge comme les Suisses au service de France. Pour entrer dans ce beau régiment, il fallait, outre la taille, avoir servi pendant dix ans avec distinction dans la ligne ou dans une arme spéciale.

Napoléon se plaisait à les faire manœuvrer, et commandait lui-même le maniement des armes.

C'est ici le moment de parler de la bonne amitié qui unissait le roi de Saxe et l'empereur. Cette amitié était vraiment sincère, et si l'armée saxonne s'est tournée contre nous, c'est sans la participation du roi, et même malgré lui.

En Saxe, la bourgeoisie aimait les Français, mais les paysans les détestaient. Cela se connaît.

Je n'écris pas une relation succincte, mais bien des souvenirs, et par conséquent je les écris comme ils me viennent à la pensée.

Dans ce temps-là, les *musiques* de régiment étaient bien différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. En fait d'instruments en cuivre, on n'avait que des trompettes, des cors et des trombones.

Elles jouaient les airs de l'époque, principalement ceux des chansons de la reine Hortense (mère de Napoléon III) :

Partant pour la Syrie.

et :

Vous me quittez pour aller à la gloire,
puis l'air de la chanson de Roland :

Où vont tous ces preux chevaliers,
L'honneur et l'espérance de la France.

Selon l'occasion, on jouait la *Valse de la reine de Prusse*.

Le poème de Rouget de l'Isle (*La Marseillaise*) était relégué au troisième rang, ou plutôt il était prohibé.

La *Marseillaise* à part, la première république n'eut que des chants ou médiocres, ou dégoûtants. Citons cependant *Le Chant du départ* :

La victoire, en chantant,
Nous ouvre la barrière.

Le Réveil du Peuple :

Tremblez, ennemis de la France,
Le peuple souverain s'avance.

Et le *Chant des Girondins* :

Mourir pour sa patrie,
C'est le sort le plus beau,
Le plus digne d'envie.

Mais ensuite :

Ah ! ça ira.
Les aristocrates à la lanterne.

Et *La Carmagnole* :

Madame Veto (la reine) avait promis
De faire égorger tout Paris ;
Mais son coup a manqué,
Grâce à nos canonniers.
Dansons la Carmagnole,
Vive le son du canon.

J'ai déjà dit quelles étaient les chansons à la mode sous l'empire : il faut y joindre des hymnes

après chaque victoire marquante ; mais ces productions des poètes de cour n'avaient qu'une existence éphémère.

La chanson de Béranger, *le Roi d'Ivetot*, considérée comme une critique du régime impérial, fut mise à l'index, et le poète emprisonné. Sa chanson *le Sénateur*, dont un couplet surtout eut le bonheur de faire sourire l'homme du siècle, lui valut son élargissement. Ce couplet se termine ainsi :

On croit, j'en suis convaincu,
Que vous me faites
Quel honneur !
Quel bonheur !
Ah ! Monsieur le sénateur,
Je suis votre humble serviteur.

Après l'avènement de Louis XVIII, on était étourdi par le couplet trivial de :

Vive Henri-Quatre,
Vive ce roi vaillant,
Ce diable à quatre
Eut le triple talent
De boire, de battre,
Et d'être un vert galant.

Ou bien celui de :

Charmante Gabrielle, etc.

Lorsque le roi passait une revue ou assistait à une cérémonie, les musiques jouaient, et le peuple chantait :

Où peut-on être mieux
Qu'au sein de sa famille.

C'est très bien, mais que diriez-vous de la fin du couplet :

Mangeons le tien,
Buvons le mien,
Pour qu'il ne nous reste rien.

On chantait aussi :

Vive le roi, pour maintenir la France,
L'honneur, la paix, l'abondance et la loi, etc.

Lorsque la princesse Caroline de Naples, duchesse de Berri, eut accouché du duc de Bordeaux (Henri V), sa naissance fut contestée et donna lieu à une protestation du duc d'Orléans. Les libéraux et les orléanistes firent une chanson dont voici un couplet :

C'est le roi,
Le roi, le roi,
Qu'en ronde,
Chante le monde,
Rien de si plaisant ma foi,
Que de chanter le roi.

De la princesse Caroline,
Qui sut apaiser les douleurs ?
Qui, de cette femme divine,
Devint le zélé protecteur ?
Qui, de la rendre mère,
Conçut l'heureux projet ?
Qui fit, dans cette affaire,
Un tour de gobet ?...

C'est le roi (*Refrain*).

Voici deux chants nationaux de deux époques différentes, que je mets en regard. On les chantait dans tous les théâtres :

1815. RETOUR DES BOURBONS.

Français ! au trône de ses pères,
Louis est enfin remonté.
Enfin les destins, plus prospères,
Ramènent le bonheur et la tranquillité.
Abjurons toutes nos querelles ;
De l'honneur, écoutons la voix.
Jurons d'être à Louis fidèles
Jurons, jurons, de défendre ses droits.

Et le peuple criait :

« Oui, oui, nous le jurons, vivent les Bourbons ! »

1830. RÉVOLUTION DE JUILLET.

Liberté sainte, après quinze ans d'absence,
Reviens, reviens, *leur trône est renversé.*
Ils ont voulu trop asservir la France
Et, dans leurs mains, *leur sceptre s'est brisé.*